

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

N°2026.06.05.10

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 13 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Claude ALIMI, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient présent(e)s : Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Coralie MEURISSE – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN LOSSI – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Georges SALLES – Delphine IGUENI

- 12H35 : arrivée de Jean LORQUIN pendant l'appel des élus

Étaient représenté(e)s : Gilles RAYMOND représenté par Benjamin JOGUET – Lise GABUS représentée par Rachida AMAR – Thierry RICHARD représenté par Frédéric CABOT – Laurent BEGHIN représenté par Muriel FIOL – Philippe MARCO représenté par Delphine IGUENI – Béatrice BURON représentée par Georges SALLES – Guerino ALIMELLI représenté par Laurent DELORME

10. Prise d'acte de l'attribution et autorisation de signature du marché public d'assurance statutaire – Risques statutaires CNRACL – Groupement de commandes Commune / CCAS du Beausset – Annexe - Rapporteur Laurence HERBIN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre la Commune du Beausset et le Centre Communal d'Action Sociale du Beausset approuvée par délibérations conjointes n°2025.12.18.12 et n°2025.12.18.8 du 18 décembre 2025 ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée pour la souscription des contrats d'assurance statutaire CNRACL de la Commune et du CCAS du Beausset ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de jugement émis dans le règlement de consultation ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mai 2026 ;

Considérant que quatre offres ont été réceptionnées dans les délais et analysées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, compétente en matière de marchés passés selon une procédure formalisée, a retenu comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par le groupement RELYENS SPS / RELYENS MUTUAL INSURANCE / RELYENS LIFE INSURANCE ;

Considérant que l'offre retenue comprend :

- L'offre de base couvrant les congés pour accident du travail imputable au service, accident de trajet et maladie imputable au service avec une franchise de 15 jours fermes sur les indemnités journalières et sans franchise sur les prestations en nature et frais de soins, ainsi que le capital décès et les congés de longue maladie / longue durée sans franchise ;
- La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 relative aux congés pour maladie ordinaire avec une franchise de 60 jours fermes ;
- La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°2 relative aux congés maternité, paternité et adoption sans délai de carence ;

Considérant également que l'offre retenue prévoit :

- Un taux de cotisation de 4,28 % pour l'offre de base ;
- Un taux de cotisation complémentaire de 0,47 % pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 relative à la maladie ordinaire ;
- Un taux de cotisation complémentaire de 0,41 % pour la prestation supplémentaire éventuelle n°2 relative aux congés maternité, paternité et adoption ;
- Soit un taux global de cotisation de 5,16 % appliqué à l'assiette de cotisation définie au marché ;

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mai 2026 attribuant le marché public d'assurance statutaire – Risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL, conclu dans le cadre du groupement de commandes constitué entre la Commune et le CCAS du Beausset, au groupement RELYENS SPS / RELYENS MUTUAL INSURANCE / RELYENS LIFE INSURANCE, pour une durée de trois ans et six mois à compter du 1er juillet 2026.

Prend acte du choix effectué par la Commission d'Appel d'Offres de retenir:

- L'offre de base ;
- La Prestation Supplémentaire Éventuelle n°1 relative à la maladie ordinaire ;
- La Prestation Supplémentaire Éventuelle n°2 relative aux congés maternité, paternité et adoption.

Précise que le marché est conclu sur la base des taux de cotisation suivants appliqués à l'assiette de cotisation définie au marché :

- Offre de base : 4,28 % ;
 - Prestation Supplémentaire Éventuelle n°1 : 0,47 % ;
 - Prestation Supplémentaire Éventuelle n°2 : 0,41 % ;
- soit un taux global de cotisation de 5,16 %.

Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune du Beausset coordonnateur du groupement de commandes, le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à son exécution.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours au tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Vote :

Adopté -> 27

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI - Bruno LOSSI - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Coralie MEURISSE - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN LOSSI - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Gilles RAYMOND représenté par Benjamin JOGUET - Lise GABUS représentée par Rachida AMAR - Thierry RICHARD représenté par Frédéric CABOT - Philippe MARCO représenté par Delphine IGUENI - Béatrice BURON représentée par Georges SALLES - Guerino ALIMELLI représenté par Laurent DELORME

Abstention -> 6

Muriel FIOL - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES - Laurent BEGHIN représenté par Mme Muriel FIOL

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Claude ALIMI**

